

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 février 2014**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 février 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 h 30 et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Augustin CORGE, Patrick MAUGARS, Robert CASIER, Dominique FOURNEAUX, Nicole CORNIER, Philippe JAOUEN, Ginette LECANU, Michel DENIS

Absents excusés : Josiane LE ROY, Eric PATARD

Le quorum étant assuré, Nicole CORNIER est désignée pour assurer les fonctions, qu'elle a acceptées, de secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2013

Monsieur le Maire présente Monsieur LE CAPITAINE, nouveau percepteur et le remercie pour l'aide apportée par ses différents conseils.

Compte Administratif 2013

Augustin CORGE présente le Compte Administratif 2013 qui se présente de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes: titres émis	244 597,96	1 298 521,91	1 543 119,87
Dépenses: mandats émis	325 397,76	1 154 809,45	1 480 207,21
Résultats exercice 2013	- 80 799,80	143 712,46	62 912,66
Reste à réaliser Dépenses	187 345,00		
Reste à réaliser Recettes	23 840,00		
Résultat de clôture 2012	174 145,95	255 535,15	
Résultats de clôture 2013	93 346,15	399 247,61	492 593,76

Monsieur le Maire se retire pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents

- constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de Monsieur LE CAPITAINE, Receveur Municipal de Val de Reuil concernant l'exécution du budget 2013 de la commune.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2013.

2014-01 AFFECTATION DES RESULTATS de l'exercice 2013

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
Considérant la régularité des opérations,
Statuant sur l'application du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Décide à l'unanimité de ses membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

- **Résultat de fonctionnement reporté : 329 088,76 € (R002)**
- **Excédent de fonctionnement capitalisé : 70 158,85 € (R1068)**
- **Résultat de clôture investissement de l'année : 93 346,15 € (R001)**

BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur Augustin CORGE présente le projet de budget primitif de l'exercice 2014
Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur CORGE,
Où l'exposé de Monsieur CORGE,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de ses membres présents d'arrêter le budget primitif 2014, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :
 - 1 334 330,00 € en dépenses de fonctionnement (votée par chapitre fonctionnement (votée par chapitre)
 - 1 392 911,53 € en recettes de fonctionnement (votée par chapitre)
 - 470 767 € en dépenses d'investissement (votée par opération)
 - 563 891,09 € en recettes d'investissement (votée par opération)
- **Décide** de faire bénéficier le Maire, les adjoints et le personnel municipal de l'automatisme de l'application des augmentations dont bénéficie le personnel de l'Etat.

2014 – 02 subventions

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide la répartition de l'enveloppe des subventions de la façon suivante :

ASLI	2 300,00 €
Club du 3 ^{ème} âge	500,00 €
Coop scolaire école maternelle	1 150,00 €
Coop scolaire école primaire	1 150,00 €
Protection civile	300,00 €
Hamelet Basket Club	150,00 €
Anciens Combattants	100,00 €
Boule de poils	100,00 €
Sur délibération	150,00 €

2014- 03 Création de poste

Un agent bénéficie cette année d'une promotion interne. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2014.

2014 – 04 Création de poste

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'ATSEM à temps complet à partir du 1^{er} mars 2014. Ce temps de travail sera annualisé

2014-05 Actionnariat SODEVIL

La commune est actionnaire depuis sa création dans la société d'économie mixte de développement économique.

Celle-ci doit être transformée en société publique locale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents du maintien dans le capital social, la commune d'Incarville.

2014-06 Temps de travail

En raison des nouveaux rythmes scolaires, le Conseil Municipal décide d'annualiser le temps de travail, en particulier pour le personnel des écoles.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mmes Valérie GLUTRON et Marie-Christine LEGOUAS.

Monsieur le Maire profite de cette dernière réunion avant les élections pour remercier son Conseil Municipal pour les six années passées à ses côtés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

